

PLAGIAT ET CITATION

Fiche élève : réalisée par Sandrine Leturcq

Les fiches
interCDI

Le plagiat*

Le plagiat, autrement dit un « vol de mots », consiste à copier un autre auteur ou créateur sans l'indiquer.

Il est condamnable juridiquement en tant que « contrefaçon », et constitue par conséquent un délit : « Est également un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi. » Article 335-3 du Code de la propriété intellectuelle

Si les emprunts concernant **les idées** ne sont pas condamnables, les emprunts concernant **la forme** sont répréhensibles pénalement : vous pouvez reprendre l'idée d'un texte par exemple, mais en la reformulant dans une phrase de votre composition, avec vos propres mots : **aucun extrait prélevé dans un autre texte ne doivent être recopiés tels quels, comme si vous les aviez vous-mêmes rédigés. Cette loi vaut pour toutes les sources, qu'il s'agisse de livres, d'articles de périodiques, de documents audiovisuels, de pages Internet, etc.**

* Voir également l'article « Plagier n'est pas penser », en p.3 de ce numéro (rubrique Tribune libre).

La citation

Fonctions

Elle n'est pas là pour décorer !

- soit elle prépare un développement : vous vous servez de la pensée d'autrui pour déclencher un raisonnement ;
- soit elle sert de preuve à quelque chose que vous venez d'affirmer, et apporte une légitimité, de par son auteur, à votre propos.

Règles

La citation indirecte

Si vous reprenez seulement les idées d'un auteur, en les exprimant de manière personnelle, mentionnez les références du document et de son auteur : « D'après/Selon Jacques Sternberg dans *Une Succursale du fantastique nommée science-fiction*. »

La citation directe

Si un texte vous paraît devoir figurer dans votre production dans sa forme initiale, pour illustrer ou appuyer ce que vous affirmez, sa citation :

- doit être reproduite EXACTEMENT comme l'auteur l'a écrite, en respectant chaque mot, chaque ponctuation et chaque majuscule ;
- doit être placée entre guillemets ;
- doit indiquer sa source et donc le(s) nom(s) de l'auteur et de l'ouvrage dont elle provient ;
- ne doit pas excéder une douzaine de lignes ;
- ne doit apparaître qu'une seule fois dans votre production.

Si la citation comporte **moins de 3 lignes**, vous pouvez l'insérer dans votre texte :

« Comme la plupart des récits fantastiques, tels que les définit Roger Caillois, ses nouvelles "se déroulent dans un climat d'épouvante et se terminent presque inévitablement par un événement sinistre qui provoque la mort, la disparition ou la damnation du héros". »



Si la citation comporte **plus de 3 lignes**, vous devez la détacher en allant à la ligne :

« Dans sa Recherche philosophique sur l'origine de nos idées du sublime et du beau (1756), Edmund Burke s'était penché préalablement sur l'"horreur détectable" que peut transmettre l'art. Pour lui, "tout ce qui est propre à susciter d'une manière quelconque les idées de douleur et de danger, c'est-à-dire tout ce qui traite d'objets terribles ou agit de façon analogue à la terreur, est source de sublime, c'est-à-dire capable de produire la plus forte émotion que l'esprit soit capable de ressentir." »

Si la citation rapporte des vers, séparez-les d'un trait oblique (/) précédé et suivi d'un espace : « Dans son *Poème à crier dans les ruines*, Aragon évoque l'amour : "Quand toute respiration tourne à la tragédie / Quand les couleurs du jour sont ce qui les fait rire / Un air une ombre d'ombre un nom jeté" ».

Si une partie de la citation vous est inutile, vous pouvez la supprimer et la remplacer en mettant trois points entre crochets : [...].

« Ce penchant soudain pour la SF s'explique dans son essai *Une Succursale du fantastique nommée science-fiction* (1958). Cette dernière lui parut, dit-il, "un tremplin idéal pour l'attaque à mots armés de ce qui m'a toujours inspiré le plus de dégoût : l'homme et ses entreprises meurtrières, la civilisation et ses pièges mortels [...]". »